PV de l'assemblée générale de chinois

Lundi 31 octobre 2022

Nicolas Zufferey déclare l'assemblée ouverte à 18h15. Il remplace Nadia Sartoretti, absente (maladie), à la présidence de l'assemblée. Après avoir présenté Mona Vuandaba, ARE de chinois pour cette année académique, Nicolas Zufferey annonce l'ordre du jour, qui comprend les quatre points suivants :

- Communications.
- Élection de la commission mixte,
- Bourses et séjours en Chine
- Divers.

1. <u>Communications</u>

Nicolas Zufferey revient sur une partie des points discutés lors des dernières assemblée générale de l'unité (11 avril 2022) et commission mixte (20 juin 2022).

Plusieurs suggestions avaient été faites quant à la formule des enseignements de langue de 2° et 3° années et l'usage de dictionnaires lors des examens de langue. Il est possible de se référer aux PV des réunions pour connaître plus en détails la teneur des discussions. En l'état actuel des choses, Nicolas Zufferey propose d'attendre la nomination de la/du successeur de Claudia Berger, qui part à la retraite à la fin de cette année académique, pour en rediscuter. Au vu de l'intérêt des étudiants pour le e-tandem, et afin d'essayer de le pérenniser, une sensibilité pour les approches d'enseignement innovantes et numériques serait souhaitée de ladite/dudit successeur; ce point pourrait figurer dans la fiche de poste de l'appel à candidatures. Il n'est pas garanti pour autant que la personne retenue souhaite perpétuer le e-tandem. Le cours de conversation donné par François-Karl Gschwend aurait également vocation à être perpétué et fait l'objet de réflexions en ce sens. Cela demande toutefois de trouver le budget nécessaire ou de réfléchir à une nouvelle répartition de celui alloué aux enseignements de langue.

Sur la question des dictionnaires, **Nicolas Zufferey** indique qu'il existe des opinions divergentes, aussi bien au sein du corps enseignant qu'étudiant. Sans consensus net, il propose de laisser chaque enseignant décider des modalités de ses examens et de l'usage, ou non, des dictionnaires en vertu du principe de liberté académique.

À propos de la méthodologie et de la dissertation, des avancées ont été faites. Un guide méthodologique à destination des étudiants est en voie de finalisation, indique **Violette Bischoff**, et sera mis à leur disposition sous peu.

Concernant les formulaires ADEVEN, il avait été demandé à ce que les résultats des évaluations des enseignements soient être transmis aux enseignants après les sessions d'examens. Dans la mesure où ces formulaires permettent d'obtenir des retours sur les cours pendant l'année et d'effectuer, au besoin, des ajustements, il semble peu judicieux de mettre cela en place. **Nicolas Schmid-Rywalski** signale qu'il avait été proposé en japonais que les cours annuels fassent l'objet de deux évaluations, ce afin de pouvoir émettre des remarques ou demandes sans s'exposer directement (pour différentes raisons : timidité, difficultés dans la communication, etc.). **Nicolas Zufferey** explique que les enseignements n'ont pas vocation à être évalués chaque année. Il signale que les évaluations sont cependant jointes aux demandes de renouvellement de contrat des collaborateurs. **Nicolas Schmid** propose que des formulaires moins formels que ceux d'ADEVEN soient, si souhaité, mis en place par les enseignants. **Nicolas Zufferey** approuve et indique qu'il peut être contacté directement en cas de problème.

Un poste d'assistante/assistant, occupé précédemment par **Jonathan Truffert**, est mis au concours. Un premier appel à candidatures avait été lancé au printemps dernier mais n'avait donné lieu à aucune nomination. Le délai du nouvel appel est fixé au 15 novembre.

Le poste de Claudia Berger sera mis au concours prochainement. Une commission composée de Laure Zhang et Nicolas Zufferey (p.o.), Grâce Poizat (c.c.), Ping Zeller (c.e.) et Mona Vuandaba va être mise en place pour l'occasion. La diversité de ses membres vise à enrichir les discussions et à apporter une certaine transparence dans le processus de sélection. Nicolas Zufferey demande si un autre membre du corps étudiant souhaiterait rejoindre la commission. Ludivine Monet se propose et rejoint la commission. Celle-ci réfléchira dans un premier temps à la rédaction du profil du poste, puis recevra les dossiers et effectuera une première sélection. Les personnes retenues pourront être invitées à donner une leçon. Le concours devra être clos pour le printemps 2023, aux alentours de mars/avril, afin d'anticiper la rentrée de septembre.

Nicolas Zufferey demande s'il y aurait des demandes ou remarques à faire remonter concernant les salles et la logistique, du fait des bouleversements liés à la rénovation d'Uni Bastions. Nicolas Schmid, Leya Bonni et Cécile Von Richthofen évoquent l'absence (totale ou ponctuelle) de tableaux blancs dans les différentes salles. Leya Bonni ajoute qu'il est difficile de lire ce qui est inscrit sur les plastiques accrochés aux murs et utilisés en remplacement des tableaux.

Nicolas Zufferey mentionne ensuite un autre problème lié à la bibliothèque, à savoir la répartition des livres de chinois en salle de lecture à Battelle. Le nombre d'étagères alloué aux collections de chinois y est significativement moins important que pour le japonais et les étudiants de chinois doivent aller d'un étage à l'autre pour se procurer les documents. Les magasins au sous-sol ne disposent par ailleurs ni de tables de travail ni de prises. Les relations avec la Division de l'Information Scientifique (DIS) étant délicates, il semble difficile de faire évoluer le plan de classement. La bibliothèque de Battelle reste néanmoins un lieu agréable pour travailler. Leya Bonni remarque que la localisation de la bibliothèque est assez peu pratique et demande du temps et des moyens.

2. Élection de la commission mixte

Nicolas Zufferey fait la lecture des articles du « Règlement d'organisation de la Faculté des lettres » (2021) et rappelle le rôle de la commission, essentiellement consultatif bien qu'elle puisse préaviser certaines décisions :

« Chaque département (chaque unité ou discipline dans le cas de plan d'études séparés) se réunit au minimum une fois par année en assemblée générale. L'assemblée générale est convoquée par le président de la commission mixte, à défaut par le directeur du département (le responsable de l'unité ou de la discipline) ; elle se réunit par ailleurs chaque fois que le directeur de département (le responsable de l'unité ou de la discipline), la commission mixte, ou le dixième des étudiants en font la demande. » (Art. 16.1)

« L'assemblée générale crée une commission mixte du département (de l'unité ou de la discipline) constituée au minimum d'un membre de chacun des trois corps (professeurs, collaborateurs de l'enseignement et de la recherche, étudiants) et éventuellement d'un membre du personnel administratif et technique, dans une représentation décidée par l'assemblée générale, en veillant à l'égalité des genres et à l'équilibre entre les disciplines enseignées et les corps représentés. Les membres de la commission mixte sont désignés pour des mandats renouvelables de deux ans. » (Art. 16.4)

« L'assemblée générale désigne le président de la commission mixte, selon un principe de rotation entre les corps. » (Art. 16.5)

- « L'assemblée générale et/ou la commission mixte préavisent la création de plans d'études et les changements apportés à ceux-ci. » (Art. 16.6)
- « La commission mixte peut être sollicitée dans le cadre des procédures de consultation, d'évaluation ou de nomination. » (Art. 16.7)
- « La commission mixte est consultée lors de l'élaboration des propositions du département à la commission de planification académique. » (Art. 16.8)
- « La commission mixte est consultée lors du profilage des postes mis au concours. » (Art. 16.9)

Sans étudiants de 1^{ère} année présents à l'assemblée générale (absence manifestement liée une confusion), **Claudia Berger** propose de leur demander lors de son cours du mercredi matin si certains souhaitent intégrer la commission. L'assemblée donne son accord par avance à qui se présentera. **Nicolas Zufferey** demande si un étudiant accepterait la présidence de la commission mixte. **Nicolas Schmid** se porte volontaire et est élu président. Après consultation des anciens membres de ladite commission, se proposent :

- Pour la 1^{ère} année de Bachelor : **Kamilia Burlot** et **Jonathan Mägerli** (après la séance),
- Pour la 2^e année de Bachelor : Leya Bonny et Nicolas Schmid,
- Pour la 3^e année de Bachelor : **Leticia Gomez**, **Ludivine Monet** et **Dylan Munoz**,
- Pour le Master : **Mona Vuandaba** et **François Yang Sum** (également représentant pour les étudiants sinophones),
- Pour le corps enseignant : Laure Zhang et Nicolas Zufferey (p.o.), Grâce Poizat et Nadia Sartoretti (c.c.), Claudia Berger (c.e.), Violette Bischoff et François-Karl Gschwend (as.).

Sans objection au moment du vote, les candidats susmentionnés sont élus à l'unanimité à la commission mixte.

3. Bourses et séjours en Chine

Les autorités consulaires délivrent à nouveau des visas pour des séjours longue durée (> 3 mois) mais les universités chinoises refusent de remettre les formulaires d'inscription aux étudiants étrangers. Il s'agit d'une situation contradictoire et il est à espérer qu'elle évolue rapidement et favorablement. En cas d'obtention de bourse, il conviendra de se renseigner sur les modalités de

suivi des enseignements afin de s'assurer de pouvoir y assister en présentiel. Malgré la situation, les demandes sont fortement encouragées, d'autant qu'il s'agit d'un moyen de pression pour faire évoluer les choses.

4. Divers

Dominique Raviola transmet des remarques et demandes d'étudiants, très soucieux de faire davantage d'oral en 1ère et 2e années et de pouvoir se former. Nicolas Schmid indique qu'un projet étudiant en lien avec ces préoccupations sera voté à l'assemblée générale d'Est-Asia (2 novembre 2022) et sera ensuite proposé en complément des enseignements de langue. Dominique Raviola rapporte également qu'il est demandé à ce que le cours de conversation de François-Karl Gschwend apparaisse dans le plan d'études, même sans être crédité. Nicolas Zufferey indique qu'il s'agit d'une réflexion en cours mais que cela va nécessiter des ajustements, notamment au niveau des cahiers des charges des assistants. Cela dépendra par ailleurs du niveau de langue des futurs assistants. Si cet enseignement est maintenu, il pourra même être envisagé de le créditer. Dominique Raviola demande ensuite si l'examen de BA3 va rester tel qu'il était jusqu'à présent ou être repris. Nicolas Zufferey confirme que son format va évoluer. Ping Zeller ajoute que cette information a déjà été communiquée à sa classe. Nicolas Schmid et Leya Bonni proposent que cela soit notifié aux étudiants de 1ère année et rappelé à ceux de 2e année, à plus forte raison que certains étaient absents le jour où cela a été annoncé. Ping Zeller précise que cette information est également disponible sur la page Moodle de son cours. Dominique Raviola demande s'il y aura encore une partie « traduction » dans l'examen de BA3. Nicolas Zufferey répond que les exercices de traduction permettront désormais d'obtenir l'attestation. Il faudra en rediscuter avec la/le successeur de Claudia Berger. Claudia Berger indique qu'elle reviendra sur les modalités d'évaluation dans ses prochains cours.

Sans autre point à discuter, Nicolas Zufferey lève la séance à 19h.